



SCOP : associé co-gérant injoignable et inactif depuis plusieurs mois

Par **Parujutok**, le **13/10/2024** à **17:15**

Bonjour à toutes et à tous,

Je suis associé co-gérant d'une SCOP. Mon associé, avec qui j'ai créé cette entreprise il y a quelques années, semble avoir cessé toute activité depuis plusieurs mois et est injoignable depuis plusieurs semaines.

Mon associé a pris des décisions unilatérales qui ont mis la société en grande difficulté financière. Il a notamment recruté un salarié sans mon accord, et a effectué de nombreuses dépenses personnelles avec la carte bancaire de la société y compris très récemment.

Je souhaite donc me séparer de mon associé. Je suis particulièrement inquiet au sujet de la situation financière de la SCOP, qui est désormais au bord de la faillite, du contrat de travail du salarié recruté sans mon accord, et des éventuelles poursuites judiciaires que mon associé pourrait engager contre moi.

Je souhaiterais savoir quelles sont les démarches juridiques à entreprendre pour sortir de cette situation.

Merci par avance pour vos réponses.

Par **Marck.ESP**, le **14/10/2024** à **20:35**

Bonsoir et bienvenue

Votre sujet n'ayant reçu aucune réponse depuis 24 h ce qui est rarissime ici, je pense que nous pourrions difficilement vous renseigner .

Pour ma part, je pense qu'il faut geler le compte et annuler cette fameuse carte bancaire.

Je comprends que vous êtes dans une situation délicate avec votre SCOP. Voici quelques étapes que vous pouvez envisager :

Un avocat spécialisé en droit des entreprises pourra vous conseiller sur les démarches à

suivre pour résoudre ce problème.

Notez préalablement toutes les décisions unilatérales prises par votre associé, les dépenses effectuées sans votre accord, et toute autre information pertinente.

Adressez un courrier R/AR à votre associé : pour l'enjoindre à discuter de la situation et trouver une solution.

Bonne chance.